Le Programme Bâtiments mis en place par la Confédération et les cantons est un pilier essentiel de la politique climatique et énergétique de la Suisse. Il encourage l'efficacité énergétique et l'exploitation des énergies renouvelables et des rejets de chaleur dans le domaine du bâtiment.

Ce programme est financé par la taxe sur le CO<sub>2</sub> et par les budgets

ETAT DE FRIBOURG STAAT FREIBURG

Service de l'énergie SdE Amt für Energie AfE

Bd de Pérolles 25 PF 1350 CH-1701 Fribourg sde@fr.ch www.fr.ch/sde Tél. 026 305 28 41



www.fr.ch/sde







www.fr.ch/sde

### Le Programme Bâtiments dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020

Les mesures relatives à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables dans le domaine du bâtiment vous offrent de nombreux avantages:

- » Votre confort est amélioré par une température ambiante agréable et moins de courants d'air.
- » Vous consommez moins d'énergie pour le chauffage et la production d'eau chaude, et diminuez ainsi vos coûts.
- » Le marché actuel est friand d'immeubles performants sur le plan énergétique, disposant d'installations techniques modernes et respectueuses de l'environnement, et cette tendance va se poursuivre à l'avenir.
- » Une façade rénovée constitue également une amélioration esthétique.
- » En exploitant des sources d'énergies renouvelables locales, vous gagnez en indépendance et contribuez à un approvisionnement énergétique diversifié et respectueux de l'environnement.
- Vous contribuez de manière significative à la protection du climat en réduisant les émissions de CO<sub>2</sub> générées par votre bâtiment.

# Le Programme Bâtiments

## Le Programme Bâtiments dans le Canton de Fribourg

#### Vous recevez une subvention pour:

#### L'amélioration énergétique de votre bâtiment

- » Isolation thermique du toit, de la façade, des murs et du sol contre terre
- » Amélioration de l'étiquette énergétique CECB®
- » Rénovation complète avec Certificat Minergie®

#### Le remplacement de votre installation de chauffage

- » Chauffage à bois avec réservoir journalier
- » Chauffage à bois automatique» Pompe à chaleur
- » Raccordement à un réseau de chaleur à distance
- » Capteurs solaires thermiques
- » Réseau de chaleur production et réseau

#### Un nouveau bâtiment très performant

- » Nouvelle construction Minergie®-P
- » Nouvelle construction CECB® A/A

#### Faites attention aux remarques suivantes :

- Les travaux ne peuvent commencer qu'après réception de la décision indiquant qu'une aide financière est allouée!
- » Contacter votre commune pour savoir si elle octroie aussi des subventions.
- Contacter le Service cantonal des contributions pour toutes informations sur les déductions fiscales octroyées (www.fr.ch/scc -> Tout sur les impôts dans le canton de Fribourg -> Estimation des immeubles).



## Le Programme Bâtiments dans le Canton de Fribourg

Les travaux ne peuvent commencer qu'après réception de la décision indiquant qu'une aide financière est allouée! Les installations de production de chaleur doivent notamment être réalisées en substitution d'un chauffage à mazout, à gaz ou d'un chauffage électrique fixe à résistance.

MESURES	CONDITIONS PARTICULIÈRES (LISTE NON EXHAUSTIVE)		HABITAT INDIVIDUEL	HABITAT COLLECTIF	AUTRES CATÉGORIES DE	
Isolation thermique	<ul> <li>Combinaison avec M-10 et M-12 impossible</li> <li>Isolation thermique façade, toit, mur et sol, contre terre ou contre l'extérieur</li> <li>Bâtiment étant au bénéfice d'une autorisation de construire délivrée avant l'an 2000</li> <li>Valeurs-U éléments de construction: ≤ 0.20 W/m²K, ≤ 0.25 W/m²K (mur/sol enterrés de plus de 2 m)</li> <li>CECB® Plus requis dès CHF 10'000 de contribution financière (&gt; 166 m² d'enveloppe)</li> <li>Contribution minimale par demande CHF 1'000 (&gt; 16 m² d'enveloppe)</li> <li>Valeur U des éléments de construction donnant droit à la contribution doit être améliorée d'au moins 0,07 W/m²K</li> </ul>	Référence : surface de	Façade, toit, mur et sol contre l'extérieur ou contre terre : CHF 60 / m² d'enveloppe isolée  Renseignements téléphoniques : 058 680 41 07			M-01
		l'élément de construction isolé, en m²				
Chauffage à bois avec réservoir journalier	<ul> <li>» Garantie de performance de SuisseEnergie requise</li> <li>» Label de qualité d'Énergie Bois Suisse requis, ou équivalent</li> <li>» Installation respecte les prescriptions de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair) en vigueur</li> </ul>	Production de chaleur  Distribution de chaleur	Chauffage: CHF 3'000 (montant forfaitaire) Eau chaude sanitaire: CHF 1'000 (montant forfaitaire)  Première installation de distribution de chaleur:			M-02
		Distribution de chalcar	CHF 8'000	CHF 5'000/appartement nauffage : CHF 3'000 + 50/	CHF 500 / kW <sub>th</sub>	
Chauffage à bois automatique P ≤ 70 kW	<ul> <li>» Garantie de performance de SuisseEnergie requise</li> <li>» Label de qualité d'Énergie Bois Suisse requis, ou équivalent</li> <li>» Contribution calculée pour une puissance de 50 W<sub>m</sub> maximum par m² SRE</li> <li>» Installation respecte les prescriptions de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair) en vigueur</li> </ul>	Production de chaleur	Eau chaude sanitaire: CHF 1'000 (montant forfaitaire)  Première installation de distribution de chaleur:  CHF 8'000 CHF 5'000/appartement CHF 500/kW <sub>th</sub>			M-03
		Distribution de chaleur				
Chauffage à bois automatique P > 70 kW	<ul> <li>» Installation avec réseau de chauffage uniquement jusqu'à 300 kW<sub>th</sub>, sans réseau de chauffage pas de limite.</li> <li>» Garantie de performance de SuisseEnergie requise</li> <li>» Label de qualité d'Énergie Bois Suisse requis, ou équivalent</li> <li>» Contribution calculée pour une puissance de 50 W<sub>th</sub> maximum par m² SRE</li> <li>» Installation respecte les prescriptions de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair) en vigueur</li> <li>» Le recours à un QM Chauffage au bois doit être justifié</li> </ul>	Production de chaleur	Chauffage: jusqu'à 500 kW <sub>th</sub> : CHF 180 /kW <sub>th</sub> Dès 500 kW <sub>m</sub> ; CHF 40'000 + 100 /kW <sub>th</sub> Eau chaude sanitaire: CHF 1'000 (montant forfaitaire)  Première installation de distribution de chaleur:			M-04
		Distribution de chaleur				
			CHF 8'000	CHF 5'000/appartement	CHF 500 / kW <sub>th</sub>	
<b>Pompes à chaleur</b> PAC air/eau	<ul> <li>» Installation dans bâtiment situé au moins en classe E CECB® pour son enveloppe</li> <li>» PAC système-module requis (jusqu'à 15 kW<sub>th</sub>)</li> <li>» Garantie de performance de SuisseEnergie requis (à partir de 15 kW<sub>th</sub>)</li> <li>» Label de qualité reconnu en Suisse requis pour la PAC</li> <li>» Contribution financière calculée pour une puissance de 50 W<sub>th</sub> maximum par m² SRE</li> </ul>	Production de chaleur	Chauffage : CHF 3'500 + 150 /kW <sub>th</sub> Eau chaude sanitaire : CHF 1'000 (montant forfaitaire)			M05
		Distribution de chaleur	Première installation de distribution de ch	e chaleur:	Σ	
			CHF 8'000	CHF 5'000/appartement	CHF 500 / kW <sub>th</sub>	
Pompes à chaleur PAC saumure/eau et eau/eau	<ul> <li>Installation dans bâtiment situé au moins en classe E CECB® pour son enveloppe</li> <li>PAC système-module requis (jusqu'à 15 kW<sub>th</sub>)</li> <li>Garantie de performance de SuisseEnergie requis (à partir de 15 kW<sub>th</sub>)</li> <li>Label de qualité reconnu en Suisse requis pour la PAC</li> <li>Contribution financière calculée pour une puissance de 50 W<sub>th</sub> maximum par m² SRE</li> <li>Certificat de qualité entreprise forage requis, ou si pas de certificat, fournir un relevé du forage établi selon SIA 384/6 par un(e) géologue diplômé(e)</li> </ul>	Production de chaleur	Chauffage: jusqu'à 100 kW <sub>th</sub> : CHF 5'000 + 300 /kW <sub>th</sub> de 100 à 250 kW <sub>th</sub> : CHF 27'000 + 80 /kW <sub>th</sub> de 250 à 500 kW <sub>th</sub> : CHF 2'400 + 180 /kW <sub>th</sub> A partir de 500 kW <sub>th</sub> : CHF 42'400 + 100 /kW <sub>th</sub> Eau chaude sanitaire: CHF 1'000 (montant forfaitaire)			M06
			Première installation de distribution de chaleur :			
		Distribution de chaleur	CHF 8'000	CHF 5'000/appartement	CHF 500 / kW <sub>th</sub>	
Raccordement à un réseau de chauffage à distance	<ul> <li>» La chaleur fournie doit provenir principalement des énergies renouvelables ou des rejets thermiques</li> <li>» Contribution financière calculée pour une puissance maximum 50 W<sub>th</sub> maximum par m² SRE</li> <li>» Les exploitants du réseau CAD mettent à disposition du Canton les données nécessaires visant à éviter une comptabilisation à double au sens du ModEnHa 2015</li> </ul>	Production de chaleur	Chauffage: jusqu'à 100 kW <sub>th</sub> : CHF 5'000 + 30/kW <sub>th</sub> De 100 kW <sub>th</sub> à 250 kW <sub>th</sub> : CHF 6'000 + 20/kW <sub>th</sub> A partir de 250 kW <sub>th</sub> : CHF 9'000 + 10/kW <sub>th</sub> Eau chaude sanitaire: CHF 1'000 (montant forfaitaire)			M-07
		Distribution de chaleur		re installation de distribution d		
	<ul> <li>» Nouvelle installation – ou extension d'une installation existante – sur des bâtiments construits</li> <li>» Puissance des capteurs nouvellement installés ≥ 2 kW</li> <li>» Garantie de performance Swissolar/SuisseEnergie</li> <li>» Capteurs répertoriés sur www.kollektorliste.ch</li> <li>» Pour une puissance &gt; 20 kW : suivi actif de l'installation selon prescriptions de Swissolar</li> </ul>	D///	CHF 8'000 CHF 5'000/appartement CHF 500 / kW <sub>th</sub> CHF 1'200 + 500/kW <sub>th</sub>			
Capteurs solaires thermiques		Référence : puissance thermique nominale des capteurs en kW				M-08
Amélioration de la classe CECB®	Combinaison avec M-01 à M-08 et M-12 impossible      Bâtiment étant au bénéfice d'une autorisation de construire délivrée avant l'an 2000      Amélioration de la classe d'efficacité CECB® pour l'enveloppe du bâtiment et pour l'efficacité énergétique globale      CECB® Plus fourni avant le début des travaux	+ 2 classes	CHF 75/m² SRE	CHF 50/m² SRE	CHF 30/m² SRE	M-10
		+ 3 classes	CHF 100/m² SRE	CHF 60/m² SRE	CHF 40/m² SRE	
		+ 4 classes	CHF 130/m² SRE	CHF 80/m² SRE	CHF 60/m² SRE	
CECE	<ul> <li>» CECB® mis à jour fourni après la fin des travaux</li> <li>» CECB® Plus et CECB® établis par un expert CECB® accrédité</li> </ul>	+ 5 classes	CHF 155/m <sup>2</sup> SRE	CHF 100/m² SRE	CHF 80/m² SRE	
	» CECES Plus et CECES établis par un expert CECES accredite	+ 6 classes	CHF 180/m <sup>2</sup> SRE	CHF 120/m² SRE	CHF 100/m² SRE	
Rénovation complète avec	» Combinaison avec M-01 à M-08 et M-10 impossible	Minergie® (-) A	CHF 150/m² SRE	CHF 100/m² SRE	CHF 80/m² SRE	7
certificat Minergie® MINERGIE®	<ul> <li>» Bâtiment étant au bénéfice d'une autorisation de construire délivrée avant l'an 2000</li> <li>» Certificat Minergie® ou Minergie®-P doit être fourni</li> </ul>	Minergie®-P (-A)	CHF 200/m² SRE	CHF 150/m <sup>2</sup> SRE	CHF 120/m² SRE	M-12
		Bonus-ECO	CHF 10/m² SRE	CHF 10/m <sup>2</sup> SRE	CHF 10/m² SRE	
Nouvelle construction Minergie®-P MINERGIE®	<ul> <li>Combinaison avec M-17 impossible</li> <li>Certificat Minergie®-P doit être fourni</li> </ul>	Minergie®-P	CHF 75/m² SRE	CHF 40/m <sup>2</sup> SRE	CHF 30/m² SRE	M-16
		Bonus-A	CHF 10/m² SRE	CHF 10/m² SRE	CHF 10/m² SRE	
		Bonus-ECO	CHF 5/m² SRE	CHF 5/m² SRE	CHF 5/m² SRE	
Nouvelle construction CECB® A/A  CECB® A/A	Combinaison avec M-16 impossible      Attester d'une classe d'efficacité CECB® A pour l'enveloppe du bâtiment et pour l'efficacité énergétique globale      CECB® établi par un expert CECB® accrédité	CECB® A/A	CHF 65/m² SRE	CHF 35/m² SRE	CHF 25/m² SRE	M-17
Chaleur à distance:  Réseau de chaleur  Production de chaleur	» Le nouveau réseau / l'extension du réseau ou la nouvelle installation / l'extension de l'installation de production de chaleur, engendre la distribution d'un supplément de chaleur issue d'énergies renouvelables ou de rejets thermiques par rapport à la situation initiale      » La chaleur supplémentaire distribuée est utilisée pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire      » La distribution de chaleur s'effectue dans des bâtiments existants      » Combinaison avec mesures « Raccordement à un réseau de chauffage » (art. 33 REn) possible      » Le recours à un QM Chauffage au bois doit être justifié	Production de chaleur	Nouvelle construction/extension du réseau de chauffage : CHF 40 par MWh/an Nouvelle construction/extension de l'installation de production de chaleur : CHF 130 par MWh/an			

SRE : surface de référence énergétique